



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Éthiopie

Question écrite n° 33918

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'accès au traitement contre le sida en Éthiopie. Le problème de l'accès aux traitements est essentiel et souligné par l'ensemble des acteurs de la lutte anti-sida. Le sida constitue un drame sans précédent en Afrique parce qu'il touche les personnes en âge de travailler et d'avoir des enfants, ce qui engendre de surcroît une crise de développement social et économique majeure. Les protocoles de traitement devraient ainsi être adaptés aux conditions particulières des pays où tout, ou presque, manque. « Moins de comprimés à prendre chaque jour, moins de tests de laboratoire, des médicaments gratuits, dispensés dans les centres de santé périphériques et une implication de la communauté pourraient être les axes essentiels de cette adaptation indispensable aux conditions de vie des pays pauvres. » Il lui demande quelles mesures il est possible d'envisager afin de permettre à ce pays un meilleur accès aux soins et aux traitements afin de freiner l'épidémie qui l'affecte. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

Le rapport 2002 ONUSIDA sur l'épidémie mondiale de VIH/SIDA fait état de 2 100 000 personnes infectées en Éthiopie avec un taux chez les adultes de 6,4 %, chiffres qui situent ce pays parmi les plus atteints en Afrique subsaharienne. La France, précurseur pour les stratégies de prise en charge des patients atteints par le sida, défend une politique de prise en compte globale de ces patients qui inclut la prévention mais aussi la prise en charge psycho-sociale et thérapeutique. Le soutien qu'apporte la France à la politique nationale de lutte contre le sida en Éthiopie prend la forme du financement de projets exécutés par les organisations non gouvernementales. En outre, la France est le deuxième contributeur du Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Au-delà, et pour garantir une utilisation efficace de ces moyens, il sera utile de renforcer la capacité nationale en ressources humaines pour réaliser une prise en charge efficace des cas de sida et d'améliorer la coordination des acteurs intervenant dans ce secteur, l'OMS et l'ONUSIDA devant être chefs de file de cette coordination.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33918

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2004, page 1175

Réponse publiée le : 11 mai 2004, page 3454